

## SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

**Date de convocation :** 2 décembre 2015

**Date d'affichage :** 23 décembre 2015

L'an deux mil quinze le neuf décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaine,, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

**Absentes excusées :** Mmes Martine Herman, Stéphanie Olivier et Stéphanie Collette.

### **COMMISSION CIMETIERE « INTERVENTION DE MONSIEUR GIRARD »**

Monsieur GIRARD de l'entreprise des Pompes Funèbres explique aux membres du Conseil Municipal la procédure de reprise des concessions en état d'abandon ou dangereuses.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de lancer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon ou dangereuses dans le cimetière.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 4 novembre 2015.

### **ASSAINISSEMENT L'AUBRIERE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du bilan 24 h, réalisé entre le 5 et 6 octobre 2015 à la Station d'Épuration de L'Aubrière.

Les résultats des rendements en sortie de 1<sup>er</sup> étage sont conformes aux attentes à l'exception d'une valeur sur le rendement de la Demande Chimique en Oxygène qui est légèrement inférieure au rendement attendu. Ce rendement va s'accroître positivement au fil des mois, après une mise en place complète de la masse bactérienne épuratoire (développement des boues, mise en place des roseaux..).

Au vu des résultats, Monsieur HAMEL de SA2E propose de redemander à l'entreprise ERSE un nouveau bilan 24h dans 6 mois afin d'obtenir un résultat de rendement en Demande Chimique en Oxygène supérieur à 60% (donc de décaler la réception).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et reporte la date de réception des travaux au mois de juin 2016.

De plus, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite à la demande de Monsieur Hubert ALEXANDRE de la possibilité de bâcher les talus des bassins d'infiltrations, il lui a été donné un avis négatif au motif que ces talus ont pour objectif de générer une surface d'infiltration et de développer une végétation qui favorise et augmente le système épuratoire.

### **ASSAINISSEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un devis reçu de l'entreprise VIAM de LONGUEVILLE d'un montant de 950,00 € HT relatif à un hydrocurage de collecteur EU dans Le Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

De plus, Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion du 2 décembre qui s'est déroulée en présence de Monsieur Thierry BRASSET de l'entreprise AQUASOL et de Madame Isabelle FONTAINE, responsable du SATESE concernant la station du Bourg.

Contrairement à ce qui était prévu, les trois bassins sont à vidanger.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent la proposition du cabinet AQUASOL, à savoir procéder à la vidange des trois bassins de la station d'épuration du Bourg et proposent de fournir la chaux aux exploitants agricoles qui acceptent de recevoir les boues. Ils demandent à Monsieur le Maire de contacter deux exploitants agricoles afin qu'ils acceptent l'épandage de ces boues.

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Madame Nicole LAVALLEY, Assistante du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche concernant la réalisation de travaux à La Lande Hurel, à La Girardière et à L'Hôtel Caplain sur le réseau public d'électricité ayant pour objet d'améliorer la qualité de la distribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'exécution de cet ouvrage.

### **ROUTE COMMUNAUTAIRE DU MERIOTEL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Monsieur Jean-Charles PERRUUAUX, Directeur des Services Techniques de la Communauté du Bocage Coutançais informant qu'il ne pourra intervenir sur la route communautaire du Mériotel au motif que le busage n'est pas de compétence communautaire.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'étudier la possibilité de créer des bandes de croisements et charge Monsieur le Maire de se mettre en rapport avec les services techniques de la Communauté de Communes.

### **CHEMIN DE LA CIOURERIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Madame Catherine LE BOT, Responsable du centre routier de Coutances concernant un problème d'écoulement des eaux au chemin de La Ciourerie.

Monsieur le Maire convoque la Commission des Chemins le samedi 16 janvier 2016 pour aller voir sur place.

### **TRAVAUX EGLISE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les gouttières situées au niveau de la sacristie sont en mauvaises état.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent d'acheter des gouttières et charge Monsieur Francis LEBEURY de demander des devis.

## **SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Madame Alexandra JEHAN, Instructrice du service urbanisme - ADS, du Syndicat Mixte du Pays de Coutances concernant la création d'un nouvel arrêté pour la délégation de signature aux instructeurs des autorisations d'urbanisme du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

# **ARRÊTÉ POUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX INSTRUCTEURS DES AUTORISATIONS D'URBANISME DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE COUTANCES**

### **Le Maire de la Commune de CAMBERNON,**

Vu les dispositions de la Loi dite "ALUR", n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2015, visée en Sous-Préfecture, qui décide de l'adhésion de la commune au service "Urbanisme et Application du Droit des Sols" du Syndicat Mixte du Pays de Coutances,

Vu la convention partenariale signée en date du 4 mai 2015, confiant au Syndicat Mixte du Pays de Coutances, l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L423-1 et R423-15,

Vu la nouvelle organisation du service ADS,

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1**

Monsieur Le Maire décide de donner une délégation de signature afin de mener à bien l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation du sol.

#### **ARTICLE 2**

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Catherine GOSSELIN, instructrice du droit des sols, à compter du 16 novembre 2015.

à l'effet de signer les actes et documents ci-après énumérés :

- a) demande de pièces destinée à compléter les dossiers,
  - b) lettre de notification et de prolongation de délai,
  - c) tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction à l'exclusion de la décision,
- tel que mentionnés au code de l'urbanisme aux articles R421-1 et suivants.

#### **ARTICLE 3**

Délégation de signature est retiré à :

- Madame Charlène LE CORRONC, instructrice du droit des sols, à compter du lundi 16 novembre 2015,

- Madame Françoise MARQUANT, instructrice du droit des sols, à compter du vendredi 27 novembre 2015,

#### **ARTICLE 4**

Le Maire peut à tout moment mettre fin à la délégation.

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés désignés aux articles 2 et 3.

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Manche,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cet arrêté.

## **ACHAT DE FOURNITURES PAPIER : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE – APPROBATION DU PRINCIPE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**

La Communauté du Bocage Coutançais va lancer un marché de fournitures pour le papier administratif. Dans un souci d'économies, la constitution d'un groupement de commandes s'avère être intéressant. Celui-ci sera composé des communes de : Belval, Cambernon, Cerisy la salle, Coutances, Montpinchon, Muneville le Bingard, Ouille, Roncey, Saint Denis le Gast, Saint Denis le Vetu, Saint Sauveur Lendelin, Vaudrimesnil.

Ainsi, un marché unique serait mis en place selon les modalités suivantes :

**Procédure de passation** : marché à bons de commande avec quantités minimum et maximum annuels passé selon une procédure adaptée ouverte, en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics

**Durée du marché** : 1 an renouvelable 3 fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit 4 ans au maximum jusqu'au 31/12/2019

Afin de permettre la mise en œuvre de cette procédure, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, dont les principales caractéristiques sont reprises ci-après :

### **1/Constitution d'un groupement:**

Membres \* la Communauté du Bocage Coutançais

\* les communes de :

- Coutances
- Belval
- Cambernon
- Cerisy la Salle
- Montpinchon
- Muneville le Bingard
- Ouille
- Roncey
- Saint Denis le Gast
- Saint Denis le Vetu
- Saint Sauveur Lendelin
- Vaudrimesnil

**2/Objet du groupement:** Marché de fourniture de papier

**3/Modalité de fonctionnement:** chaque membre signe et exécute les marchés le concernant

**4/Coordination du groupement:** Communauté du Bocage Coutançais

**5/Modalités de la procédure** : marché à bons de commande passé selon une procédure adaptée, en application des articles 8, 28 et 77 du Code des Marchés Publics

### **6/Commission d'appel d'offres:**

**Composition** : 1 membre titulaire de chaque commission d'appel d'offres des collectivités membres. Un suppléant est prévu pour chaque membre en cas d'absence.

**Présidence** : le représentant du coordonnateur à savoir dans le cas présent Monsieur le Président de la CBC ou son représentant.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de désigner le membre titulaire de la commission d'appel d'offres ainsi que son suppléant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et reporte à une prochaine réunion de Conseil Municipal la désignation du membre titulaire de la commission d'appel d'offres ainsi que son suppléant.

### **CONVENTION CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Manche concernant une convention relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL entre le Centre de Gestion de la Manche et la Commune de CAMBERNON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Afin de procéder au règlement de l'attribution de compensation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer une modification budgétaire :

- article 73921 (dépense fonctionnement) + 1 846 €
- article 61523 (dépense fonctionnement) - 1 846 €.

Afin de procéder à la régularisation des écritures d'échéances passées en 2015 concernant le Budget Assainissement (annulation des mandats 42 (1 160 €) et 41 (2 619,87 €) émis sur le compte 1641 en 2015 et création de deux mandats reprenant ces montants au compte 1681), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer une modification budgétaire :

- article 1681 (dépense investissement) + 3 779,87 €
- article 2315 (dépense investissement) - 3 779,87 €.

### **AVIS PLAN LOCAL D'URBANISME MAIRIE DE COUTANCES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le dossier reçu de Monsieur Yves LAMY, Maire de Coutances relatif au plan local d'urbanisme révision allégée n° 2 de la Ville de Coutances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce dossier.

### **VOEUX 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite renouveler la cérémonie des vœux de la Municipalité et décide d'inviter la population Cambernonnaise à l'occasion des vœux 2016, le samedi 9 janvier 2016 à 15 heures dans la Salle des Fêtes et de l'en informer par voix de presse afin de s'inscrire.

## **COMPTE RENDU REUNIONS CBC,...**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il donne le résultat de l'appel d'offres concernant la fourniture d'électricité qui devrait aboutir à une économie budgétaire d'environ 10 à 15%.

Il fait part ensuite de la situation financière de la Communauté de Communes et donne les incidences du refus de reversement par trois communes du FPIC qui se traduira inexorablement vers une hausse de la fiscalité.

Il précise enfin que des contacts ont été pris entre le Président de la Communauté du Bocage Coutançais et les Présidents des Communautés de Communes de Montmartin Sur Mer et de Saint Malo De La Lande au vu d'une éventuelle fusion entre Communautés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Madame Lydie PERROT-LAMBERT, Trésorière concernant la dissolution du CCAS dans les Communes de moins de 1 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse de dissoudre le CCAS.

Monsieur Francis LEBEURY fait part aux membres du Conseil Municipal que la bouche d'incendie dégradée près de la Ciourerie n'est pas réparée.

Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services du Conseil Général afin de régler ce problème.

Monsieur Francis LEBEURY informe les membres du Conseil Municipal que les réverbères du Bourg sont sales.

Monsieur le Maire propose de profiter de cette intervention pour changer les ampoules par des plus économiques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents acceptent cette proposition.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 12 janvier 2016 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.